**Rapport sur l’adhésion**

**Quadriennat 2022-2025**

Activités rapportées pendant la période quadriennale 2022 à 2025.

**Comité d’adhésion**

Le comité d’adhésion est composé du secrétaire général (président), du trésorier et des six présidents régionaux. Le comité se réunit régulièrement pour discuter des questions liées à l’adhésion et faire des recommandations soit aux officiers, soit au comité exécutif.

**Adhésion à l’UMA**

Au 1er septembre 2025, l’adhésion à l’UMA est la suivante :

Nombre total de membres = 242

* Membres nationaux : 172 (214 organisations)
	+ Y compris 5 membres spéciaux
* Membres associés : 8
* Membres internationaux : 11
* Membres honoraires à vie : 31
	+ Membres honoraires à vie « in memoriam » : 20

**Nouvelles adhésions**

Des demandes d’adhésion ont été reçues pendant la période et les suivantes ont été acceptées :

* Membres nationaux : Îles Salomon et Kiribati (AP)
* Membre associé : Gaza Forum for Visual Impairment

**Réintégrations**

Plusieurs membres inactifs ont demandé à réintégrer l’UMA. La plupart étaient de nouvelles organisations, les précédentes étant restées inactives pendant plusieurs années ou ayant été dissoutes, changé de mandat, ou perdu leur statut juridique dans leurs pays. Les pays membres suivants ont réactivé leur adhésion :

* ABU : Ouzbékistan, Koweït
* AFUB : Burundi, Congo RDC, Libye
* AP : Singapour, Corée, Samoa
* ULAC : Chili, Paraguay, Pérou, Mexique, Costa Rica

**Désaffiliations**

Certains membres nous ont informés que, suite à des changements de mandat au sein de leurs organisations, ils mettraient fin à leur adhésion à l’UMA :

* International : Hadley Institute for the Blind and Visually Impaired
* Associé : National Braille Press
* National : Uruguay, République dominicaine (l’une des deux organisations nationales, Organización Dominicana de Ciegos)
* *Les Émirats arabes unis ont demandé que leur adhésion soit suspendue pour deux ans en raison d’une restructuration organisationnelle.*

**Subventions accordées**

Un certain nombre de pays connaissant des difficultés financières ont demandé des subventions, certains pour la continuation et d’autres pour un soutien supplémentaire. Des subventions ont été accordées.

**Paiement des cotisations**

Certains pays ont demandé à payer leurs cotisations pour le prochain mandat et/ou les soldes impayés en personne avant l’assemblée générale, en raison de restrictions bancaires dans leurs pays respectifs et/ou de frais bancaires élevés. Ces demandes ont été acceptées.

*Certaines cotisations restent à percevoir; le processus de rappels se poursuit.*

**Révision de la population des délégués**

La révision a été menée en 2024, conformément à l’indice de population de la Banque mondiale. Quinze pays de trois régions (ABU, AFUB, NAC) ont vu leur nombre de délégués augmenter en fonction de leur population au 31 décembre 2023.

* Burkina Faso, Malawi, Mali, Niger, Zambie et Syrie : de 2 à 4 délégués
* Afghanistan, Irak, Algérie, Soudan, Ouganda et Canada : de 4 à 6 délégués
* Congo RDC, Égypte et Éthiopie : de 6 à 8 délégués
* Ukraine (EBU) : réduction de 6 à 4 délégués

*Certains pays membres ont demandé à payer les frais des délégués supplémentaires en 2025, d’autres ont choisi de commencer au prochain mandat.*

**Révision de la classification actuelle ou des cotisations**

La phase 1 de la révision a été réalisée conformément à la Résolution du Japon, AG 2021. La révision s’est appuyée sur les indices les plus récents (PNUD-IDH et Banque mondiale) publiés en juillet 2024 et couvrant l’année 2023. Lors de la dernière réunion des officiers en mai 2025, il a été décidé que la classification d’un pays devait être maintenue pendant au moins trois ans avant que l’UMA ne reclasse officiellement ce pays dans une nouvelle catégorie de cotisations. Un examen des trois dernières années a maintenant été mené, et les factures basées sur la nouvelle catégorisation commenceront à être émises en 2026.

Respectueusement soumis,

Ianina Rodriguez

Administratrice de bureau et de projets, UMA